

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/042

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 13/06/2025

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
06/06/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 13

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC,
TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, LORY,
PONS.

Procurations de vote : 5

Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine
DELESSARD, Sébastien COUDRY donne pouvoir à
Patrice MOUTON, Florent DUMORTIER donne pouvoir à
Françoise GILLET, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à
Emile BOURGEOIS, Damien LAPOUGE donne pouvoir à
François PONS

Absent excusé : 1

Cécile DUBOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

RETROCESSION DE CAVURNE

Rapporteur : Geneviève SIMON BOUVRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de Monsieur Christian CHRISTAL, il est proposé la reprise de la caverne (Case 29– carré 7) achetée le 19 novembre 2003 pour un montant de 1 000,00 €.

Il est proposé de la reprendre pour la somme de 1 000,00 €.

Publié le 14 juin 2025

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250613-2025043-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la reprise de la concession acquise par Monsieur Christian CHRISTAL pour un montant de 1 000€*
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

Fait et délibéré, le 13 juin 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

